

**Transport en commun
Facilité accrue de se déplacer partout sur le territoire
de la Communauté métropolitaine de Québec**

Québec, le 17 novembre 2011 – S’il n’en tient qu’à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), il sera désormais plus facile de se déplacer partout sur le territoire de la CMQ en utilisant les services des divers organismes de transport en commun.

Réunis ce jeudi 17 novembre 2011, les membres du conseil de la CMQ ont en effet accepté d’étendre aux MRC de La Côte-de-Beaupré et de L’Île-d’Orléans le laissez-passer métropolitain de transport en commun actuellement en vigueur dans l’agglomération de Québec, à Lévis et sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier. Par la même occasion, le conseil de la CMQ a accepté de renouveler, pour une période de 12 mois (1^{er} janvier au 31 décembre 2012), le laissez-passer métropolitain. Le financement de ces services coûtera environ 140 000 \$ à la CMQ au cours de l’année 2012.

Rappelons, pour fin de mémoire, que le laissez-passer métropolitain de transport en commun a été mis en place en 2003 à l’initiative de la CMQ. Il permet à ses utilisateurs d’effectuer un nombre illimité de déplacements sur l’ensemble des réseaux de transport faisant partie de l’entente. À ses débuts, le laissez-passer couvrait l’agglomération de Québec et Lévis. En juin 2011, le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier a été inclus au projet. La décision prise aujourd’hui par le conseil de la CMQ devrait permettre, dès janvier 2012, l’inclusion des MRC de La Côte-de-Beaupré et de L’Île-d’Orléans au territoire couvert par ce laissez-passer métropolitain.

Pour être effectives, ces nouvelles ententes devront maintenant être ratifiées par les différents partenaires de la CMQ, à savoir le ministère des Transports du Québec, le Réseau de transport de la Capitale, la Société de transport de Lévis, les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L’Île-d’Orléans de même que par la Société des traversiers du Québec.

- 30 -

Source : Benoît Massicotte
Directeur des communications et des affaires corporatives
Communauté métropolitaine de Québec
Tél. : 418 641-6250, poste 1210